



BRANCHE NATIONALE DES CARROSSIERS

**Monsieur Yves MARMONT, Président
Fédération des Centres de Gestion Agréés
2, rue Meissonier
75017 PARIS**

Suresnes, le 7 mai 2015

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre bulletin statistique de l'Observatoire de la petite entreprise d'avril 2015 qui nous conduit à nouveau à interpellier votre Fédération, comme nous avons été conduit à le faire l'an passé, portant sur la méthodologie de construction des résultats relatifs au secteur de la carrosserie. En effet, il est seulement indiqué sur le sujet, la prise en compte, toutes activités confondues, d'un échantillon de 15 000 petites entreprises.

Le Conseil National des Professions de l'Automobile, première organisation professionnelle de l'automobile, représentant 21 métiers de l'aval de la filière automobile, dont celui de carrossier, vous réitère sa demande de disposer d'informations complémentaires sur la méthodologie retenue par la FCGA. En effet, s'agissant de la carrosserie, les données recueillies nous semblent très éloignées de la réalité remontée par des milliers de chefs d'entreprises, par ailleurs adhérents du CNPA.

Votre bulletin fait par ailleurs état des données suivantes :

Taux d'accroissement du CA

	Évolution 2014/2013	Évolution 2013/2012
AGRICULTURE SYLVICULTURE OSTREICULTURE:	+ 1,1 %	+ 2,2 %
Parcs et jardins	+ 1,1 %	+ 0,9 %
AUTOMOBILE - MOTO:	- 1,5 %	- 3,2 %
Carrosserie automobile	+ 1,5 %	+ 5,7 %
Auto, vente et réparation	- 2,3 %	- 4,1 %

En préambule, nous actons votre observation quant à la baisse d'activité des sites de carrosserie par rapport à l'année précédente qui, même si nous en contestons la méthodologie, mettait en exergue une augmentation de +5,7 % en 2013 au lieu des +1,5 % pour 2014. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs et donc dès lors que cette méthodologie est la même, il en ressort une confirmation de nos démonstrations quant à la dégradation économique des sites de carrosserie.

Selon votre analyse, le chiffre d'affaires des petites entreprises de vente et réparation automobile a diminué de -1,5 %, comprenant une progression de + 1,5 % s'agissant des entreprises de carrosserie. Si ces résultats, provenant de l'analyse des chiffres d'affaires d'entreprises remontés mensuellement par 70 centres de gestion agréés, sont explicites, nous souhaiterions connaître la taille de votre échantillonnage concernant le segment de la réparation collision ainsi que sa représentativité. En effet, différentes typologies d'entreprises œuvrent sur ce segment d'activité (carrossiers spécialisés, concessionnaires, agents de marques) dotées de structures et de chiffres d'affaires moyens eux-mêmes très différents. De ce fait, nous souhaiterions connaître la ventilation des différents types d'opérateurs entrant dans l'échantillon, base de sa représentativité.

La carrosserie ne disposant pas de code d'activité spécifique et étant comprise dans l'activité de la réparation automobile, pouvez-vous nous indiquer les modalités d'extraction pour obtenir le recueil de vos données ?

Il est par ailleurs fait état, comme les années précédentes, du chiffre d'affaires et non de la rentabilité du secteur. Si certes cet agrégat constitue classiquement un point d'entrée de toute étude statistique, il n'en a jamais constitué pour autant le point de sortie pour démontrer la vitalité d'un secteur.

En outre, nous rappelons que c'est votre propre organisme qui mettait judicieusement en exergue, en 2013, une baisse de 6 % de la rentabilité de ces mêmes sites de carrosseries. Ainsi, si la FCGA doit effectuer une analyse des évolutions pour indiquer la santé économique d'un secteur, il serait peut-être plus efficient de comparer les mêmes ratios soit ceux de la rentabilité d'une année sur l'autre et à moyen terme.

Nous sommes d'autant plus étonnés des résultats de l'observatoire, qu'une part importante des tarifs réels des sites de carrosserie, servant donc à définir le chiffre d'affaires, n'est pas constitué de tarifs publics mais de tarifs minorés dans le cadre des agréments d'entreprises par les compagnies d'assurance.

S'agissant de la carrosserie, nous assistons à une baisse inexorable des rentabilités des sites au vu des charges incompressibles que cette activité impose. Nous avons, sur ce segment, des intrants naturellement onéreux (ingrédients peintures, outillages, équipements, pièces, contraintes réglementaires diverses).

Traiter le chiffre d'affaires sans le mettre en regard de ces nombreuses charges et sans porter le focus nécessaire sur les résultats nous semble relever d'une analyse partielle.

Cette démonstration est d'autant plus paradoxale que la carrosserie évolue inexorablement depuis 2004 sur un trend de baisse d'activité dans un contexte de baisse de la sinistralité impactant directement lui aussi le niveau de rentabilité des exploitations en réparation-collision.

Par ailleurs, en valeur, nous continuons d'enregistrer un développement de la part que représente les dommages légers dans le panier total des dommages collision, dommages légers réputés moins onéreux. Tous les acteurs du segment enregistrent les mêmes observations, assureurs, pouvoirs publics, constructeurs automobiles et réparateurs.

En volume, entre 2000 et 2010, le marché de la carrosserie a diminué de 16 %, passant de 4,9 à 4,1 millions d'opérations (*Autofocus N°52 Observatoire de l'ANFA*).

Le marché de la réparation collision a continué de baisser en 2013 pour atteindre 3,82 millions d'opérations, dont 2,76 M° couvertes par les assurances et 1,06 M° d'entrées ateliers hors assurances. Cette tendance devrait se poursuivre, les prévisionnistes évaluant le marché en baisse de - 4,6 % à horizon 2022, réparations pare brise comprises (*Source : TCG Conseil pour CNPA – mars 2015*). Ces données vous permettront de remettre en perspective la réalité de ce marché.

De plus et enfin, pourriez-vous nous préciser la teneur de nos informations relatives au fait que la FCGA construit ses statistiques sur un panel d'entreprises faisant appel à un expert comptable agréé, membre d'un centre de gestion ce qui peut constituer un nouveau biais statistique.

En effet, si nous considérons que toutes les exploitations n'ont pas les moyens nécessaires de payer les services de ce type de prestataire, en particulier quand nous traitons de petites structures et dans un contexte de crise où de nombreux sites sont contraints de restreindre un certain nombre de leurs dépenses de gestion, ce sont dès lors à priori les sites les plus prospères qui seraient pris en compte dans le panel, rendant ce dernier encore moins représentatif.

Aussi, nous vous interpellons à nouveau tant sur la méthodologie du recueil des données, que sur la pertinence du ratio mesuré car les conclusions qui pourraient être adossées aux résultats de votre observatoire seraient faussées par l'ensemble des biais que le CNPA identifie à nouveau.

La production de vos résultats laisse ainsi émerger auprès des médias, des consommateurs et des pouvoirs publics, une photographie du secteur très éloignée de la réalité économique et pourrait en cela être préjudiciable à la défense des intérêts de professionnels de la carrosserie que le CNPA représente, professionnels qui rencontrent de très grandes difficultés économiques depuis de nombreuses années.

Vous comprendrez qu'il est important pour tous de disposer des données les plus fiables possibles et il s'agit pour le CNPA, comme pour la FCGA, nous en sommes convaincus, de ne pas envoyer aux acteurs du marché que sont les assureurs, les consommateurs et les Pouvoirs Publics, si ce n'est une mauvaise information, du moins une information économique biaisée du fait de critères d'échantillonnage partiels et d'objets observés peu significatifs par rapport aux objectifs de la démonstration.

Aussi, nous vous serions très reconnaissant de toute réponse concernant les différentes requêtes techniques et, compte-tenu de ce qui précède, de toute diffusion d'information quant aux limites de ces observations statistiques et de leur portée empirique.

Convaincu que vous réserverez le meilleur accueil à nos demandes, je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves LEVAILLANT

Président de la Branche Nationale des Carrossiers

